

**Avis public**



**PROMULGATION**

**RÈGLEMENTS CA29 0064 ET CA20 0066**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le **4 mars 2013** et sont déposés au bureau d'arrondissement au 13665, boulevard de Pierrefonds, pour l'information de toutes les personnes intéressées.

**RÈGLEMENT CA29 0064**

Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA13 29 0060.

**RÈGLEMENT CA29 0066**

Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'aménagement des parcs, piscines et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, adopté par la résolution CA13 29 0062.

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 avril 2013 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingt-sixième jour du mois d'avril de l'an 2013.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/ml